

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230106-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20230106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 25 janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 19/01/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 66

Votants : 72 (dont 2 double voix et 4 pouvoirs)

Objet : Création d'un Poste de Chargé(e) de Mission du Programme LEADER 2023-2027

Le Président rappelle aux membres du comité que, comme il a été présenté lors de la réunion du comité syndical du 21 décembre 2022, le SMADC a été désigné structure porteuse par les territoires impliqués dans la préparation de la candidature au programme LEADER 2023-2027.

Concrètement, cela signifie que le SMADC va créer une instance d'animation et de gestion de ce programme et qui aura vocation à travailler à l'échelle départementale en lien étroit avec les partenaires impliqués (Parc du Livradois-Forez, Parc des Volcans, Agglomération d'Issoire, Pays du Grand Clermont, Communauté de communes de Plaine Limagne et SMADC).

La mise en place de cette cellule d'animation départementale reposera sur la mobilisation d'agents déjà en place au sein du SMADC, donc à moyens constants. Des évolutions de missions sont donc à engager. Il faut également souligner que chaque partenaire, dont le SMADC, mobilisera du temps de travail pour assurer le travail d'accompagnement des porteurs de projets sur le terrain.

La cellule départementale est calibrée sur environ 2 équivalents temps plein, dont un équivalent temps plein consacré à des fonctions d'animation et un second sur des fonctions de gestion.

Si les fonctions de gestion sont bien établies au sein de l'organigramme du SMADC, les fonctions d'animation sont actuellement partagées entre différents intervenants.

Il est donc nécessaire de disposer d'un animateur(trice) de la cellule départementale, dont les missions seront suivantes :

- Piloter et coordonner le programme LEADER 2023-2027 du Puy-de-Dôme ;
- Etre l'interlocuteur du Conseil régional, en tant qu'autorité de gestion, et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement ;
- Préparer le conventionnement de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230106-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

- Instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier et en lien avec la gestionnaire les dossiers complets transmis par les animateurs locaux ;
- Vérifier que les opérations s'intègrent dans le plan de développement du GAL ;
- Préparer et animer les réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ;
- Assurer une mission de veille réglementaire et à diffuser auprès des animateurs locaux toutes informations et instructions nécessaires au montage des demandes de subvention et des demandes de paiement ;
- Constituer et animer le réseau des animateurs locaux ;
- Piloter et adapter la maquette financière et le plan de développement.

Ces missions seront exercées en lien très étroit avec le directeur du SMADC.

Le Président propose donc de créer un poste de « chargé(e) de mission Leader » à temps complet (35h hebdomadaires) sur le grade d'attaché, à compter du 01/02/2023, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1°.

Ce poste sera pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci.

Dans l'immédiat, et du fait que la candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027 n'a pas fait l'objet d'une réponse de la part du Conseil Régional, et qu'ainsi que les crédits afférents à ce poste n'étant pas encore attribués, il sera donc procédé au recrutement d'un contractuel pour une durée de 3 mois, renouvelable.

La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire sur le grade d'attaché (catégorie A).

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de créer un poste de « chargé(e) de mission Leader » à temps complet (35h hebdomadaires) sur le grade d'attaché, à compter du 01/02/2023, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1°.

DIT : que ce poste sera pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci et dans l'immédiat pour une durée de 3 mois, renouvelable. La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire des attachés (catégorie A).

DIT : que les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget primitif 2023 et suivants.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à cette création de poste et nomination de l'agent.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE

DU 25 Janvier 2023

AR Prefecture **EN VISIOCONFERENCE**

063-256301375-20230125-DCS20230106-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Georges DENIS
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Combrailles	Jean-Michel MOUNAUD
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Aurélie LAFAY
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Celle-d'Auvergne	Gérard BADET
Landogne	Michèle MARCHEIX
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Loubeyrat	Sébastien BLANC
Miremont	Eric DUVAUCHELLE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Valérie MAY
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaurmur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Etienne-des-Champs	Bernadette BUSSON
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Savennes	Marie-Noëlle RAUCHE
Servant	Sylvain DURIN
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Youx	Philippe IMBAUD

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">AR Prefecture</p> <p>Combrailles Sioule et Morge</p> <p>063-256301375-20230125-DCS20230106-DE</p> <p>Reçu le 01/02/2023</p> <p>Publié le 01/02/2023</p> </div>	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT Julien PERRIN
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Audrey MANUBY Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Briffons	Bussières-près-Pionsat (excusée)
Charensat	Châteauneuf-les-Bains (excusés)
Château-sur-Cher (excusé)	Cisternes-la-Forêt
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusé)	La Cellette (excusée) – POUVOIR
La Cruzille (excusée)	La Goutelle (excusées)
Manzat	Marcillat (excusé)
Menat (excusées)	Messeix
Pouzol (excusée)	Prompsat (excusé)
Queuille (excusé)	Roche-d'Agoux (excusée)
Saint-Angel	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy-les-Mines	Saint-Georges-de-Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner (excusée)
Saint-Maurice-près-Pionsat POUVOIR	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Sulpice
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Teilhède (excusé)
Teilhet (excusé) – POUVOIR	Tralaigues
Virlet (excusée)	Vitrac
Voingt	Yssac-la-Tourette (excusés) - POUVOIR

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)